

3000 EPICERIE

SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital de 400 euros

Siège social : 95, Avenue du Président Wilson 93108 MONTREUIL CEDEX

921 437 133 R.C.S. Bobigny

PROCES VERBAL DE DISSOLUTION DU 31/12/2023

Le 31/12/2023, à dix heures, l'associé unique est présent au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent :

⇒ *Monsieur Bouzrou Ayoub, né le 26 Mars 1994 à Paris 19ieme, (75019-FRANCE), de nationalité française, demeurant au 5 rue Marco Polo 93600 AULNAY SOUS BOIS*

Total des actions présentées : 400 actions en pleine propriété, sur les 400 actions composant le capital social.

Monsieur Bouzrou Ayoub, préside la séance en qualité de mandataire de la société 3000 EPICERIE. Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **MISE EN SOMMEIL DE LA SOCIETE**
- **DISSOLUTION DE LA SOCIETE**

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1 –

L'assemblée générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que l'associé unique est présent et détient l'intégralité du capital.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2 –

L'associé unique décide la mise en sommeil la société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 –

L'associé unique décide de dissoudre par anticipation pour cause de cessation d'activité ladite société . Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°4 –

L'associé unique décide de se nommer liquidateur pour la durée de la liquidation :

⇒ *Monsieur Bouzrou Ayoub, né le 26 Mars 1994 à Paris 19ieme, (75019-FRANCE), de nationalité française, demeurant au 5 rue Marco Polo 93600 AULNAY SOUS BOIS*

Il déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°5–

Par conséquent, Monsieur Bouzrou Ayoub, a les pouvoirs les plus entendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre l'associé unique sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

Cette décision est adoptée l'unanimité.

RESOLUTION N°6-

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Bouzrou Ayoub, président de la société à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et vaut fiche de présence.

Fait à MONTREUIL, Le 31 décembre 2023

Signature de Monsieur Bouzrou Ayoub :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.